

Dakar, le 29 JAN 2026

Le Directeur général

## COMMUNIQUE

La Direction Générale des Impôts et des Domaines informe les contribuables et usagers de la prorogation du délai de dépôt des états récapitulatifs annuels des sommes versées (salaires et tiers) au titre de l'exercice 2025 jusqu'au **31 mars 2026**.

À cet effet, un nouveau lien d'accès sera mis à leur disposition afin de leur permettre de souscrire leurs déclarations annuelles.

Toutefois, les régularisations prévues à l'article 186 du CGI doivent faire l'objet de déclaration et de paiement au plus tard le **15 février 2026**.

Les services se tiennent disponibles pour apporter toute information complémentaire.

Le Directeur général

